

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
CANTON D'AILLY SUR NOYE
COMMUNE DE PROUZEL
80160

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 24 février 2022

Convocation du 11 février 2022
Compte rendu du 25 février 2022

Étaient présents : Madame Nathalie PIZZAFERRI, Monsieur Pascal LENOIR, Monsieur Matthieu DACHEUX, Madame Josiane THIERRY, Monsieur Loïc BACQUET, Monsieur Dominique BELLET, Monsieur Yannick DECOSTER, Monsieur Thibault DREUE, Madame Catherine DUCATEL, Madame Caroline LECAT, Monsieur Audouin de l'EPINE, Madame Blanche de l'EPINE, Monsieur Olivier SAILLARD, Monsieur Arnaud THIERRY, Madame Béatrice VANHUSE

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Matthieu DACHEUX

La séance est ouverte à 18h30

.....
Rappel de l'ordre du jour :

- 1- **Présentation par Mr G. Tribou, Président Association Cycliste Amiénoise du projet de course cycliste sur Prouzel**
- 2- **Délibération concernant la course cycliste**
- 3- **Délibération concernant les indemnités du maire et des adjoints**
- 4- **RAJOUT : Délégations aux adjoints et membres de commission**
- 5- **RAJOUT : Adhésion de la ville d'Albert à la FDE 80**
- 6- **Délibération concernant l'adhésion au contrat CDG80 pour l'assurance des risques statutaires**
- 7- **Projet de ralentisseurs et d'un plateau au niveau de l'école**
- 8- **Projet de classe de printemps de l'école primaire à Plachy-Buyon**
- 9- **Projet d'un mur d'escalade à l'école de Prouzel**
- 10- **Point sur la dératisation**
- 11- **Point sur le recensement de la population**
- 12- **DIVERS**

Mme le Maire demande de bien vouloir rajouter deux points à l'ordre du jour du conseil :

- Délégations
- Adhésion de la ville d'Albert à la FDE 80

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité le rajout des points à l'ordre du jour.

1- PRÉSENTATION PAR MR G. TRIBOU, PRÉSIDENT ASSOCIATION CYCLISTE AMIENOISE DU PROJET DE COURSE CYCLISTE SUR PROUZEL

Mr Loic Bacquet, Conseiller et porteur du projet a invité avec l'autorisation de Mme le Maire, Mr Gérard Tribou, Président de l'Association Cycliste Amiénoise qui vient présenter un projet d'épreuve cycliste sur route entre Prouzel et Fossemanant. A ce titre, Mr André Lefèvre, Maire de Fossemanant a aussi été invité à écouter la présentation.

L'épreuve « Prix de Prouzel » se déroulera le 27 mars 2022 entre 13h30 et 18h30 sous l'égide de l'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique), sur les voies de la rue du Général Leclerc, la rue de la résistance, la rue Bellevue et la rue du Stade. Cette course s'adresse aux licenciés UFOLEP, et fera partie d'un challenge sur 3 courses (Prouzel, Rumigny, Saint-Sauveur). Il y aura 4 catégories de courses allant de 13 tours (52km) à 19 tours (76km) pour environ 120 cyclistes. Une buvette sera tenue par l'association.

Une demande d'autorisation d'organisation a été déposée en Préfecture et l'association a souscrit une assurance responsabilité civile. L'association fera respecter le code de la route et les arrêtés réglementant la circulation avec au minimum 14 signaleurs (détenteurs du permis de conduire) sur le parcours et pour toute la durée de l'épreuve. La commune de Fossemanant proposera 3 signaleurs.

En plus d'une demande de signaleurs et de matériel pour la bonne organisation de l'évènement, l'organisateur fait part de son budget prévisionnel d'environ 800 euros répartis comme tel :

- 300€ de remise de prix (paniers garnis)
- 100€ coupe
- 100€ fleurs
- 300€ ambulance

Mr André Lefèvre annonce que la subvention accordée par la commune de Fossemanant sera de 100 euros.

2- SUBVENTION POUR LA COURSE CYCLISTE

Délibération n° 4 /2022

Après le départ de Mr Tribou et Mr Lefèvre, le conseil municipal délibère sur le montant de subvention à accorder à l'Association Cycliste Amiénoise pour l'épreuve « Prix de Prouzel ».

Mme Josiane Thierry, Présidente du Club des Aînés de PROUZEL, annonce une participation de l'ordre de 100 euros.

Considérant que le budget est de 800 euros, dont 100 euros pris à charge par la commune de Fossemanant et 100 euros pris en charge par le Club des aînés, le conseil municipal propose une subvention de 600 euros.

Après délibération, le conseil municipal accepte la subvention de 600 euros à 12 votes pour et 3 abstentions.

3- INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Délibération n° 5 /2022

Le 13 décembre 2021, le conseil municipal avait pris la délibération numéro 50/2021 pour le vote des indemnités du maire intérimaire, et ce en cumulant les indemnités d'adjointe à celles du maire sortant, pendant la période de suppléance et jusqu'aux élections du maire.

La préfecture a répondu le 17 janvier en expliquant que la majoration visée par le texte de l'article L 2123-24 III du CGC, renvoyait à l'article L 2123-22 du CGCT qui liste les situations qui peuvent permettre à l'assemblée délibérante d'accorder une telle majoration. Néanmoins la commune de Prouzel ne remplit aucune des conditions. Le cumul des indemnités n'est pas autorisé par les dispositions précitées. La préfecture invitait à réunir le conseil à nouveau pour rapporter la délibération numéro 50/2021 et pour délibérer à nouveau sur l'octroi des indemnités à accorder en qualité de maire suppléant. Mme Nathalie Pizzaferrri en tant que maire suppléant n'a pas souhaité reconvoquer le conseil et ses indemnités sont restées celles d'adjointe soit 385.05 euros brut (commune de moins de 500 habitants)

Suite aux élections du 4 février 2022, il est maintenant demandé au conseil de délibérer sur les indemnités du nouveau maire et des adjoints.

- Adjoints : 416.17 euros brut (commune de 500 à 999 habitants)
- Maire : 1567.43 euros (commune de 500 à 999 habitants)

Ce qui porterait le budget à 33791.28 euros annuel.

Après délibération, le conseil municipal accepte avec 14 votes pour et 1 abstention.

4- DÉLÉGATIONS AUX ADJOINTS ET DES MEMBRES DE COMMISSIONS

Délibération n° 6 /2022

Mme le Maire précise à l'assemblée que le code général des collectivités territoriales lui permette de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions aux adjoints en cas d'absence ou d'empêchement. Les délégations sont réparties de la manière suivante :

- PASCAL LENOIR, 1^{er} Adjoint : Budget, comptabilité, Etat-Civil, urbanisme, sécurité, services techniques, espaces verts et château d'eau
- MATTHIEU DACHEUX, 2^{ème} Adjoint : Etat-civil, communications et informations
- JOSIANE THIERRY, 3^{ème} Adjointe : Etat-Civil, social, communications et informations
-

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité

Délibération n°7 /2022

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu l'arrêté portant création de la Communauté des Communes Somme Sud-Ouest située à Poix de Picardie, Vu l'article des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués, Considérant qu'il convient de désigner deux délégués de la commune auprès de la CC2SO de Poix de Picardie, **à l'unanimité sont désignés :**

- Délégué titulaire : NATHALIE PIZZAFERRI
- Délégué suppléant : PASCAL LENOIR
-

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité

Délibération n° 8 /2022

Vu le code général des collectivités territoriales, considérant qu'il convient de désigner trois délégués au S.I.A.V.S (Syndicat Intercommunal de l'Assainissement de la Vallée de la Selle), **à l'unanimité sont désignés les délégués :**

- NATHALIE PIZZAFERRI
- AUDOUIN DE L'EPINE
- THIBAUT DREUE

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité

Délibération n°9 /2022

Vu le code général des collectivités territoriales, considérant qu'il convient de désigner deux délégués à la FDE80 (Fédération Départementale de l'Energie de la Somme), **à l'unanimité sont désignés les délégués :**

- MATTHIEU DACHEUX
- OLIVIER SAILLARD

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité

Délibération n° 10 /2022

Vu le code général des collectivités territoriales, considérant qu'il convient de désigner un titulaire et un suppléant à la Déchetterie de Thieulloy l'Abbaye TRINOVAL (Trier Innover Valoriser), **à l'unanimité sont désignés :**

- Délégué titulaire : NATHALIE PIZZAFERRI
- Délégué suppléant : MATTHIEU DACHEUX
-

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité

5- ADHESION DE LA VILLE D'ALBERT A LA FDE 80

Délibération n° 11 /2022

Suite à la demande d'adhésion de la ville d'Albert à la FDE 80 (Fédération Départementale d'Energie de la Somme), il appartient aux communes et ECPI adhérents de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se déclare favorable à l'adhésion à la FDE 80 de la ville d'Albert et accepte à l'unanimité

6- RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE STATUTAIRE

Délibération n° 12 /2022

Le CDG 80 (Centre de Gestion de la Somme) propose à la commune de renouveler son contrat concernant l'assurance des 3 agents.

Les taux proposés sont 8.10% pour les agents CNRACL et 0.95 % pour les Agents IRCANTEC

L'assemblée acceptent à l'unanimité.

7- PROJET DE RALENTISSEURS ET D'UN PLATEAU AU NIVEAU DE L'ECOLE

Dans la continuité de la réflexion portée depuis plusieurs mois sur la vitesse de circulation dans le village, nous avons demandé des devis à plusieurs entreprises pour la réalisation de ralentisseurs type dos d'ânes et d'un plateau ralentisseur surélevé au niveau de l'école. Les différents projets sont les suivants :

- Rue Bellevue, Rue de Taisnil, Rue de la Gare : 2 ralentisseurs par rue, type dos d'ânes de 10cm de haut sur 1.50 m de large et longueur de la rue.
- Rue Général Leclerc au niveau de l'école : un plateau ralentisseur surélevé avec amorce pentée de 1.40m avec plateau de 4 m sur une hauteur de 10cm.
- Rue de l'Eglise, Place Général de Gaulle, Entrée de la Rue Ernest Cauvin : marquage ligne blanche au sol pour délimiter les tournants.

En attente encore d'un devis, le projet sera plus amplement discuté à un prochain conseil municipal.

Un conseiller demande ce qu'il en est de la Rue de la Résistance et une étude sera faite pour cette rue aussi.

8- PROJET DE CLASSE DE PRINTEMPS DE L'ECOLE PRIMAIRE A PLACHY-BUYON

Délibération n° 13 /2022

Les institutrices Mme Rose et Mme Rosant de l'école de Plachy-Buyon proposent pour leurs classes de GS/CP et CE1 un projet de classe de printemps à Larmor Plage (Morbihan) du 24 au 29 avril 2022. Il y a 44 enfants répartis sur les 2 classes dont 15 enfants de Prouzel. Cette expérience s'inscrit dans un projet pédagogique en lien avec les domaines du socle commun d'apprentissage scolaire. Un budget prévisionnel est estimé à 12010 euros (pension, activités, transport). Des subventions sont demandées aux mairies, à la CC2SO et d'autres organismes, ainsi qu'une participation financière aux familles.

La demande de subvention aux mairies porte sur un devis du transport pour un montant de 3090 euros TTC. Le conseil municipal propose de verser une subvention au prorata du nombre d'habitants entre Prouzel et Plachy-Buyon, basé sur les populations légales du 1^{er} janvier 2019 entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 soit 40% Prouzel (566 habitants) et 60% Plachy-Buyon (849 habitants).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose une subvention de 1236 euros acceptée à l'unanimité.

9- PROJET D'UN MUR D'ESCALADE A L'ECOLE DE PROUZEL

Délibération n°14 /2022

Mme Gruitz-Fritz, institutrice de Prouzel, est porteuse d'un projet de mur d'escalade pour l'école de Prouzel. Il s'agit de pouvoir proposer aux enfants différentes prises à une hauteur limitée pour pouvoir les initier à l'escalade et travailler une activité physique par tout temps sous le préau de l'école.

Des devis ont été demandé à 3 entreprises dont Décathlon, Casal Sport et une entreprise Parisienne pour proposer un kit de traversée d'escalade spécial école qui serait fixé au mur du préau et serait composé de plusieurs prises de couleurs interchangeables permettant de faire des parcours de différents niveaux. Des tapis spéciaux pour la réception sont aussi prévus dans les devis.

Le devis retenu est celui de CASAL Sport avec un mur de 10 mètres de long sur 2 mètres de hauteur, avec des tapis de 10 cm de réception, installation et homologation comprise pour un montant de 8623.73 euros TTC. L'entreprise aurait la possibilité d'installer l'équipement pendant les vacances scolaires de printemps.

Le conseil accepte le projet avec le devis de Casal Sport à 14 votes pour et 1 abstention.

10- POINT SUR LA DÉRATISATION

La mairie a sollicité la société de Monsieur FONTANA de OURSEL-MAISON dans l'Oise pour proposer à plus de 30 logements dans le village des pièges et des appâts professionnels de dératisation. La campagne de dératisation a commencé le 13 janvier dernier. Un professionnel est passé avec l'agent communal pour expliquer comment utiliser les pièges et les appâts. Un travail de veille est continué par l'agent communal.

11- POINT SUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Mme le Maire remercie au nom du conseil municipal les agents recenseurs Mme Martine Longuet et Mme Bernadette Dacheux qui ont fait un excellent travail de collecte, d'aide et d'information auprès des Prouzellois, avec beaucoup de détermination et ce pendant près d'un mois, ainsi que Mr Pascal Lenoir qui a joué le rôle de coordonnateur communal adjoint.

Les Prouzellois ont eux-mêmes largement répondu au recensement car seulement 2% des logements n'ont pu être enquêtés. Les résultats de collecte sur Prouzel sont les suivants :

- Logements recensés : 244
 - o Réponses par internet : 191 (78%)
 - o Réponses par formulaire papier : 38 (16%)
 - o Logements vacants 7 (3%)
 - o Résidences secondaires : 3 (1%)
 - o Logements non enquêtés : 5 (2%) – dont 2 ont répondu après la date de clôture

L'INSEE rendra ses résultats en fin d'année 2022. Il est rappelé que la population légale de Prouzel au 1^{er} janvier 2019 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 est de :

- Population municipale : 558
- Population comptée à part : 8
- Population totale : 566

12- DIVERS

- **Point sur le projet de PLUi du Contynois** : suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 4 octobre au 3 novembre 2021, la CC2SO a reçu le rapport des conclusions de la commission d'enquête. Cette dernière « estime que la concertation a été très bien faite... néanmoins s'est posé la question de savoir quelle est l'appropriation du projet pour les nombreux nouveaux élus... ». L'enquête concernait 21 communes de l'ancienne communauté de commune du contynois. Sur 98 observations, 5 venaient des registres des permanences faites à Prouzel. Il a été analysé que la plupart de toutes les observations relevées sont des cas particuliers d'ordre privé. Des observations concernent des demandes de classement en zone urbanisée, remise en cause de zonage, contestations de certains points du règlement, classement en Nj, chemins ruraux.... Le document dans son entier est consultable en mairie. La CC2so doit faire une présentation sur l'ensemble des points soulevés. L'approbation du projet de PLUi sera soumise au conseil communautaire pour une entrée en vigueur au début du printemps.
- **Mr Audouin offre à la commune 10 arbres fruitiers**, plantés sur son terrain au niveau de la côte. Arrivés à maturation, ces arbres permettront à la commune de pouvoir organiser un événement festif pour les Prouzellois autour de la cueillette de reines-claude et mirabelles.
- **L'élagage des arbres de la coulée verte** est prévu entre février et mars par la CC2SO et la mairie devrait être prévenue pour pouvoir satisfaire les demandes des administrés de l'Enclos des Rosiers.
- **L'AG du comité des fêtes** s'est déroulée le 19 février et le bureau a été renouvelé : Lucas Dallongeville, Secrétaire, Anaïs Crochet, Trésorière, Jérôme Crochet, Vice-Président, Josiane Thierry, Présidente.
Mme le Maire tient à remercier Mr Delavenne de sa contribution en tant que président de l'association pendant de nombreuses années et de l'investissement qu'il a toujours fourni lors de toutes les manifestations. Elle remercie aussi tous les membres du comité qui ont su maintenir des activités pour les Prouzellois lors des deux dernières années d'un contexte sanitaire difficile, et souhaite que la mairie et le comité puisse continuer d'assurer ensemble des activités et des programmes festifs pour le village.
- **Le prochain conseil d'école aura lieu le 1^{er} mars** avec les institutrices et instituteur du RPI, les mairies de Plachy-Buyon et Prouzel, la CC2SO et les parents délégués.
- **Le Semi-marathon de la coulée verte aura lieu le 20 mars 2022** au départ de Salouël. La course traversera Prouzel entre 10H00 et 12H00, rue de la Gare et rue du Stade. Des

signaleurs de l'organisateur Esprit Run seront positionnés à chaque intersection afin de réguler la circulation.

- **Permanence PIG (Programme d'intérêt Général) de la CC2SO par l'opérateur PAGE9, le mardi 22 mars entre 11h30 et 13h30 sans RDV, à la mairie de Prouzel, sur l'amélioration et l'adaptation de l'habitat.**
- La région Hauts-de-France rappelle qu'il y a des **enquêtes publiques sur les parcs éoliens** « Camp Thibault » « Haute Couture » et « Rossignol ». Les informations sont accessibles sur le panneau d'affichage. Les élus sont invités aussi à prendre part aux enquêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h14

N. PIZZAFERRI P. LENOIR M. DACHEUX J. THIERRY L. BACQUET

D. BELLET Y. DECOSTER C. DUCATEL T. DREUE C. LECAT

A. DE L'EPINE B. DE L'EPINE O. SAILLARD B. VANHUSE A. THIERRY